

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/16

Objet : Stationnement pour emménagement

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 22/01/2025 par Mme CASTELLANOS Sylvie, en vue d'occuper le domaine public au droit du 20 rue Cassagnoles, afin de stationner un véhicule dans le cadre d'un déménagement pour la période du 01/02/2025 au 02/02/2025,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : Mme CASTELLANOS Sylvie est autorisée à occuper le domaine public au droit du 20 rue Cassagnoles, afin de stationner un véhicule dans le cadre d'un déménagement pour la période du 01/02/2025 au 02/02/2025.

Article 2 : Durant le déménagement, des places de stationnement seront réservées.

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 23 janvier 2025

Le Maire

Barbara NETO

